

2. Les administrateurs de la société *Victor Woollen Products Limited* étaient, le 31 décembre 1969: M. Henri Duval, Village de Saint-Victor, Comté de Beauce (P.Q.); M. Patrice Duval, Saint-Victor-Station, Comté de Beauce (P.Q.); M. Victor Duval, Saint-Victor-Station, Comté de Beauce (P.Q.); Les cadres supérieurs étaient: M. Henri Duval, Vice-président, Village de Saint-Victor, Comté de Beauce (P.Q.); M. Patrice Duval, Président, Saint-Victor-Station, Comté de Beauce (P.Q.); M. Victor Duval, Secrétaire, Saint-Victor-Station, Comté de Beauce (P.Q.).

3. Aucun non-résident ne possède d'actions de la société donnant droit de vote, ni directement ni par l'intermédiaire d'autres avoires.

4. Sans objet.

LES SUBVENTIONS À LA PARKLAND PLASTICS LIMITED

Question n° 2021—M. Burton:

1. Le ministère de l'Expansion économique régionale a-t-il autorisé ou versé, aux termes de la Loi sur les subventions au développement régional, des subventions à la société *Parkland Plastics Limited* et, dans l'affirmative, à combien s'élevait chacune de ces subventions?

2. Qui sont les administrateurs et les cadres supérieurs de ladite société?

3. Dans quelle mesure cette société appartient-elle à des non-résidents ou des étrangers, ou est-elle contrôlée par eux?

4. Quels sont les noms des propriétaires connus de ladite société et quel pays habitent-ils?

M. J. A. Jerome (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Voir la réponse à la question n° 2019, donnée aujourd'hui.

LES SUBVENTIONS À LA PRS TARP MFG. CO.

Question n° 2022—M. Burton:

1. Le ministère de l'Expansion économique régionale a-t-il autorisé ou versé, aux termes de la Loi sur les subventions au développement régional, des subventions à la société *PRS Tarp Mfg., Co.* et, dans l'affirmative, à combien s'élevait chacune de ces subventions?

2. Qui sont les administrateurs et les cadres supérieurs de ladite société?

3. Dans quelle mesure cette société appartient-elle à des non-résidents ou des étrangers, ou est-elle contrôlée par eux?

4. Quels sont les noms des propriétaires connus de ladite société et quel pays habitent-ils?

M. J. A. Jerome (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Voir la réponse à la question n° 2019, donnée aujourd'hui.

LES SUBVENTIONS À LA NEWPORT INDUSTRIES LIMITED

Question n° 2023—M. Burton:

1. Le ministère de l'Expansion économique régionale a-t-il autorisé ou versé, aux termes de [M. Jerome.]

la Loi sur les subventions au développement régional, des subventions à la société *Newport Industries Limited* et, dans l'affirmative, à combien s'élevait chacune de ces subventions?

2. Qui sont les administrateurs et les cadres supérieurs de ladite société?

3. Dans quelle mesure cette société appartient-elle à des non-résidents ou des étrangers, ou est-elle contrôlée par eux?

4. Quels sont les noms des propriétaires connus de ladite société et quel pays habitent-ils?

M. J. A. Jerome (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Voir la réponse à la question n° 2019, donnée aujourd'hui.

LES SUBVENTIONS À LA MUSQUODOBOIT LUMBER COMPANY LIMITED

Question n° 2024—M. Burton:

1. Le ministère de l'Expansion économique régionale a-t-il autorisé ou versé, aux termes de la Loi sur les subventions au développement régional, des subventions à la société *Musquodoboit Lumber Company Limited* et, dans l'affirmative, à combien s'élevait chacune de ces subventions?

2. Qui sont les administrateurs et les cadres supérieurs de ladite société?

3. Dans quelle mesure cette société appartient-elle à des non-résidents ou des étrangers, ou est-elle contrôlée par eux?

4. Quels sont les noms des propriétaires connus de ladite société et quel pays habitent-ils?

M. J. A. Jerome (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Le ministère de l'Expansion économique régionale et le Bureau de la statistique m'informent comme suit: 1. Ce renseignement apparaît dans le rapport mensuel sur l'application de la Loi sur les subventions au développement régional, déposé devant le Parlement.

2. Les administrateurs de la société *Musquodoboit Lumber Company Limited* étaient, le 30 novembre 1967: M. Jack Brown, Upper Musquodoboit, Comté d'Halifax (N.-É.); M. Murray S. Prest, Mosseland, Comté d'Halifax (N.-É.); M. James B. Wilbur, 1770, Boomingdale Terrace, Halifax (N.-É.). Les cadres supérieurs étaient: M. Jack Brown, Trésorier, Upper Musquodoboit, Comté d'Halifax (N.-É.); M. Murray S. Prest, Président, Mosseland, Comté d'Halifax (N.-É.); M. James B. Wilbur, Secrétaire, 1770, Boomingdale Terrace, Halifax (N.-É.).

3. Aucun non-résident ne possède d'actions de la société donnant droit de vote, ni directement ni par l'intermédiaire d'autres avoires.

4. Sans objet.

LES SUBVENTIONS À LA McMILLAN PRESS LIMITED

Question n° 2025—M. Burton:

1. Le ministère de l'Expansion économique régionale a-t-il autorisé ou versé, aux termes de la Loi sur les subventions au développement ré-